

vous êtes dans une zone soumise au **RISQUE DE MOUVEMENT DE TERRAIN**

consultez le dossier déposé en mairie

consignes en cas d'éboulement ou de chute de pierres

PENDANT

protégez-vous la tête avec les bras

à l'intérieur



- ▶ abritez-vous sous un meuble solide
- ▶ éloignez-vous des fenêtres

à l'extérieur



- ▶ rentrez rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRES



- ▶ fermez le gaz et l'électricité



- ▶ éloignez-vous de la zone dangereuse
- ▶ rejoignez le lieu de regroupement



- ▶ évacuez les bâtiments et n'y retournez pas
- ▶ ne prenez pas l'ascenseur



- ▶ respectez les consignes des autorités